

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 30 septembre 2014
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Renée BARTHES donne procuration à Madame Zohra REKIBI.
Madame Sandrine FONTAINE donne procuration à Madame Isabelle SONNET.
Monsieur Patrick BIDOT donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR.

Madame Justine MOUREAUX est désignée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Hervé GOURDEL.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis PECHIN, membre de la commission patrimoine :

Monsieur PECHIN rappelle au conseil municipal que Monsieur le Maire a refusé, lorsque le permis a été déposé en Mairie par Pays Montbéliard Agglomération, la démolition d'un bâtiment historique du patrimoine industriel de Vieux-Charmont : la tour de l'horloge de l'entreprise MARTI, permettant ainsi à la commission patrimoine de se rendre sur le site afin d'envisager une potentielle restauration.

Malheureusement, ce bâtiment inoccupé a été abandonné et a surtout souffert des dégâts engendrés par la grêle de 2010.

Les finances de Pays Montbéliard Agglomération et celles de la Commune de Vieux-Charmont ne permettent pas raisonnablement de restaurer ce bâtiment.

C'est donc à regret que les membres de la commission ont convenu que la démolition sera inévitable.

1/ Compte rendu de la séance du 20 juin 2014

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 20 juin 2014

2/ Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

Suite au changement des conseils municipaux en mars dernier, il convient de renouveler les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette commission, créée par la loi N°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale doit être saisie afin d'établir, lors de chaque transfert de charges, un rapport d'évaluation du coût des dépenses transférées.

Au regard de la réglementation en vigueur, il convient de désigner un représentant dans les communes comptant une population inférieure à 10 000 habitants.

Chaque commune pourra en outre désigner un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré
Monsieur Patrick WALTER est désigné en tant que représentant titulaire

Monsieur Guy FRANÇAIS est désigné en tant que représentant suppléant

Adopté à l'unanimité

3/ Accord garantie pour remboursement de prêt IDEHA

Le Conseil Municipal

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 12438 en annexe signé entr e Idéha, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

DELIBERE

Article 1 :

L'Assemblée délibérante de VIEUX-CHARMONT accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement du prêt n° 12438 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est très mécontent de la couleur du bâtiment, surtout qu'elle ne correspond pas à celle indiquée sur le permis de construire. Une demande a été faite pour la remplacer

Adopté à l'unanimité

4/ Attribution de subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire propose de verser trois subventions exceptionnelles :

- 100 € pour le comice agricole du Pays de Montbéliard. Le 12 septembre 2015 sera organisé un comice agricole à Vieux-Charmont. C'est un événement exceptionnel pour une ville péri urbaine telle que Vieux-Charmont, qui ne l'a jamais organisé.

- 335 € pour le comité des fêtes pour sa grande implication lors de la semaine « théâtral été ».

-100 € pour l'association « nos amis les chats » qui intervient sur la commune notamment pour la stérilisation et vaccination des chats errants.

Adopté à l'unanimité

5/ Concours du receveur municipal attribution d'indemnité

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Laurent POIRIER receveur municipal.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau receveur municipal a pris ses fonctions en septembre. Il s'agit de Monsieur Nicolas GARDOT-PYOT.

Il sera sollicité pour réaliser une analyse financière préalable à un futur emprunt permettant de réaliser le restaurant scolaire.

Adopté à l'unanimité

6/ Rectification délibération n°2 du 14/04/2014

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2122-22 du code général des collectivités a été modifié, il convient de rectifier l'alinéa 4 adopté lors de la séance du 14 avril 2014 :

« le maire peut en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé de tout ou partie et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Adopté à l'unanimité

7/ Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le Maire:

- l'opportunité pour la Mairie de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er semestre 2014.

Le conseil après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances.

Vu le Code des marchés publics

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- taux : 6.70 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours fermes par arrêt

Article 2 : l'organe délibérant autorise son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité

8/ Demande subvention pour l'achat de matériel informatique pour les écoles

La Commune investit depuis de nombreuses années pour les enfants scolarisés à Vieux-Charmont. La mise en place du péri-éducatif en 2013 avec ses différentes activités est plébiscitée par les parents et les enfants (le taux de fréquentation et de satisfaction dépasse les 90%). Depuis la rentrée de septembre les enfants peuvent à nouveau bénéficier de cours de natation à la Citédo.

Un nouvel effort va être fait sur le matériel informatique.

Monsieur le Maire informe en effet qu'une classe mobile informatique sera créée en primaire et en maternelle ce qui nécessite l'achat de 13 PC portables pour le primaire et de 9 tablettes et d'un vidéoprojecteur pour la maternelle.

Monsieur Etienne FAURE précise qu'il conviendra d'être vigilant sur l'aspect maintenance de ce matériel.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Financeurs	Taux	Montants HT
Commune	65%	9 100.20 €
DETR	35%	4 900.11 €
Total	100 %	14 000.31€

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'octroi des dotations sus visées,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toute pièce requise pour la réalisation du projet,
S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive des dotations,
ACCEPTE les éventuelles opérations de contrôles relatives à ce projet.

9/ Mise en place d'un conseil municipal des jeunes

Madame Fabienne NADOR présente la future mise en place d'un conseil municipal des jeunes :

Le conseil municipal des enfants a pour mission de les initier à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la ville.

12 élèves du CE2 CM1 et CM2 scolarisés à Vieux Charmont seront électeurs et éligibles. Ils se présenteront aux élections en binôme 1 fille 1 garçon.

4 représentants par niveau de classe seront élus. Les CE2 votent pour les CE2, les CM1 pour les CM1.

3 commissions thématiques seront déclinées en commissions soit ::

- solidarité-vivre ensemble
- environnement,
- culture-sports-loisirs.

Les enseignants ont été informés de la démarche.

Planning proposé :

- début octobre, présentation aux élèves du projet,
- dépôt des candidatures jusqu'au 7 novembre,
- campagne du 10 au 14 novembre,
- vote du 17 au 21 novembre
- mise en place du conseil municipal la semaine suivant les élections.

Les élus devront évidemment s'impliquer, notamment les membres des commissions travaux/ environnement et information.

Madame Séverine ZELLER demande si ce conseil municipal jeunes sera ensuite élargi à des enfants plus âgés, fréquentant le collège par exemple. Madame NADOR indique que cette possibilité a effectivement été envisagée.

Monsieur Etienne FAURE suggère qu'une place dans le Vieux-Charmont Infos soit dédiée au travail effectué par les enfants.

Monsieur Guy FRANÇAIS ajoute qu'il sera important qu'un lien se crée entre ce conseil municipal jeunes et le conseil municipal. Les enfants devront se rendre compte que leur investissement n'est pas vain.

10/ Autorisation donnée à Territoire 25 de réaliser les travaux d'enfouissement à l'Ecoquartier

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin que la commune donne l'autorisation à TERRITOIRE 25 de réaliser les travaux d'enfouissement d'éclairage public et de basse tension de l'Ecoquartier du Crépon, y compris rue du Crépon et de solliciter une subvention auprès du SYDED.

Adopté à l'unanimité

11/ Modification du règlement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

Madame Fabienne NADOR rappelle que le règlement actuel de la restauration et de l'accueil périscolaire stipule que :

« pendant les journées scolaires un enfant peut être accueilli au maximum deux temps sur trois excepté le mercredi »

Des parents ont sollicité à plusieurs reprises Monsieur le Maire pour faire évoluer ce règlement et permettre ainsi un accueil sur les trois temps.

Cet accueil sera opérationnel à partir de novembre 2014.

Le taux d'encadrement actuel ne devra pas être dépassé.

Les tarifs (hors temps de midi) seront de 2,35 euros (au lieu de 0,70 €+1,05€) pour les parents dont le quotient familial est inférieur à 775 et de 4 euros (au lieu 1,20€ + 1,80€) pour les parents dont le quotient familial est supérieur à 775.

Les enfants qui sont déjà inscrits le matin seront prioritaires.

Adopté à l'unanimité

12/Questions diverses

-Monsieur le Maire :

-La procédure conception-réalisation pour la passation du marché de la création du restaurant scolaire ne semble pas adaptée pour une telle construction. Nous avons reçu des services de l'Etat un courrier le 18 septembre nous invitant par souci de sécurisation juridique de déclarer sans suite cette procédure. L'ordre du jour de cette séance ayant été envoyé avant la réception de ce courrier, il est donc impossible de

délibérer ce soir. Le Conseil Municipal se réunira par conséquent le 9 octobre à 18 heures pour en débattre.

-Monsieur le Maire fait également le point sur la dernière séance du conseil de communauté de Pays Montbéliard Agglomération :

- reprise du dossier du THNS (Transport à Haut Niveau de Service) qui évitera Montbéliard (à l'exception de la rue de la Schliffe). Une troisième ligne sur Hérimoncourt est programmée. Monsieur le Maire est intervenu en indiquant qu'il y avait sans aucun doute d'autres priorités que la ligne Hérimoncourt et plus particulièrement celle du site médian et de la gare TGV.
- retour en régie pour l'eau : le bureau mandaté pour réaliser l'étude ne disposait pas de tous les éléments financiers et a donc rendu un rapport à partir d'estimations. Compte tenu qu'il pourra disposer désormais de ces chiffres, il lui a été demandé de revoir sa copie.
- Monsieur le Maire a également rappelé lors de ce conseil que différentes communes bénéficient de dotations dans le cadre de zones d'activités intercommunales. Les habitants de Vieux-Charmont supportent depuis de nombreuses années les nuisances olfactives générées par la déchèterie mais la commune ne bénéficie d'aucune compensation. Monsieur le Maire fait désormais partie d'un groupe de travail sur la solidarité intercommunale. Ce point sera donc abordé.

-Madame Zohra REKIBI :

- Le loto des anciens du 13 septembre a réuni plus de 60 personnes, un grand remerciement à tous les commerçants qui ont participé par leur don de lots.
- L'opération brioches est programmée mercredi 8 octobre de 17h à 19h, retrait des brioches en mairie.
- Le prochain repas des anciens est prévu le 13 décembre, la distribution du colis le 17 décembre.
- Des formations « rappel du code de la route » ainsi qu'à l'utilisation d'un défibrillateur se feront en 2015.

-Madame Justine MOUREAUX informe qu'elle quitte provisoirement Vieux-Charmont et se consacrera désormais à la commission culture.

-Madame Annie BERNIER : le nombre de bénévoles pour l'aide aux devoirs a diminué, notamment les lundis.

-Monsieur Guy FRANÇAIS fait le point sur les travaux en cours. Le restaurant scolaire est l'une des priorités de ce début de mandat, mais l'étude sur la réfection de la voirie se poursuit.

Monsieur Guy FRANÇAIS ajoute qu'il a été particulièrement satisfait de l'organisation et de l'animation de la course du Lion.

-Monsieur Loris HUG fait part de demandes des riverains de l'impasse du Trimoulet : déplacement des panneaux électoraux, des panneaux indiquant l'impasse et connaître les fournisseurs de ralentisseurs.

-Monsieur Pierre ROSSETTO : les membres du conseil municipal sont invités au pot de clôture de la manifestation pêche au profit de vaincre la mucoviscidose organisée par l'AAPPMA de Vieux-Charmont, le club génération carpes 25, l'AAPPMA de Trévenans et la matinale châtenaise le dimanche 5 octobre à 11h30 à l'ancienne caserne des pompiers.

-Monsieur Yves LENZI : le thé dansant des anciens combattants est prévu le 23 novembre.

-Monsieur Guy BIGANZOLI informe que la commune bénéficie d'une deuxième fleur des villes et villages fleuris. Des félicitations sont adressées aux employés des services techniques qui prennent également en compte l'aspect environnement durable pour fleurir Vieux-Charmont.

-Monsieur Patrick WALTER :

-le prochain Vieux-Charmont Infos sera édité vers le 15 octobre

-le nouveau curé de la paroisse du bon pasteur est arrivé, il s'agit de Monsieur Henri JOLY. Il a été reçu par Monsieur le Maire.

-Monsieur Gérard MARTIN : le forum des associations aura lieu le 11 octobre à la halle des sports.

-Madame Emilie FERRANT fait le point sur les différentes animations :

- exposition de Rino GODI à Rencontres Jean Jaurès du 10 au 19 octobre
- film débat à RJJ le 14 octobre « Nous princesses de Clèves »
- commémoration du centenaire de la première guerre mondiale en partenariat avec la ville de NOMMAY, avec un spectacle « Noël 1914 » le lundi 10 novembre et l'exposition de photos anciennes par le club photos vidéo de Vieux-Charmont le 11 novembre à RJJ
- salon des créatrices les 29 et 30 novembre à RJJ et vente de tableaux au profit des restos du cœur à la halle des sports du 28 au 30 novembre
- exposition peinture de Guy MULHEN du 6 au 14 décembre inclus
- Photographies en Noir et Blanc : portraits des habitants de Vieux-Charmont, réalisés par Christophe BOHÊME du 20 décembre 2014 au 18 janvier 2015 à RJJ
- BusOthéâtre : 9 janvier 2015 à l'Axone « les lumières de la ville » départ parking de la halle des sports

Séance levée à 22h15

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy, 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{eme} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 ^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{eme} Adjoint	X		
BIDOT Patrick, 1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
BIGANZOLI Guy, 2 ^{eme} Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée		X	Donne procuration à Madame Zohra REKIBI
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine		X	Donne procuration à Isabelle SONNET
HUG Loris	X		
KUBICKI Barbara			
LENZI Yves	X		
MOUREAUX Justine	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		